

POLITIQUE

Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

(Dernière révision : 16 juin 2009)

Direction des études

www.cdummond.qc.ca



Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française
Adoptée le 15 juin 2004 (CA-04-06-15-05)

Révisée le 16 juin 2009 (CA-09-06-16-07) – changement de nom pour Politique institutionnelle
relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

TABLE DES MATIÈRES

1	Préambule.....	5
2	Principes	6
3	Objectifs.....	7
3.1	Objectifs généraux	7
3.2	Objectifs spécifiques.....	7
4	Champ d'application	8
5	Rôles et responsabilités	8
5.1	Les étudiantes et les étudiants	9
5.2	Le personnel enseignant	9
5.3	Les responsables de service.....	11
5.4	L'ensemble du personnel	11
5.5	Les départements, la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et les comités de programme.....	12
5.6	La Direction des études.....	13
5.7	La Direction du service des ressources humaines.....	15
5.8	La Direction des affaires étudiantes et des communications.....	16
5.9	La Direction générale.....	17
6	Entrée en vigueur	18

Annexes

- A Quelques exemples d'actions pour les départements et pour les enseignantes et les enseignants de la formation continue
- B Quelques exemples d'actions pour les différents services

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE RELATIVE À LA VALORISATION ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

1 PRÉAMBULE¹

Le plan d'action pour la révision de la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française* a donné lieu à des échanges constructifs sur la qualité du français utilisé par les étudiantes et les étudiants et le personnel du cégep. Il en a découlé une révision en profondeur de la politique.

Ainsi, la *Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française*, adoptée par le Cégep en juin 2004, a connu plusieurs changements. En juin 2009, elle devient la *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française*. Le changement de nom reflète les orientations principales de la politique. Il annonce aussi la nature et la force de l'engagement nécessaire pour favoriser la mise en œuvre de ces orientations.

¹ La politique est rédigée en nouvelle orthographe. Les rectifications de l'orthographe proposées par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990 et approuvées par les instances francophones compétentes visent à supprimer des irrégularités de l'orthographe française. Ces rectifications sont recommandées, mais, comme l'indique l'Académie française en 1991, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive. Au Québec, l'Office québécois de la langue française se rallie à la position de l'académie et l'orthographe traditionnelle reste admise pour une période indéterminée. Afin de sensibiliser la communauté collégiale à la nouvelle orthographe, nous signalerons, tout au long du texte, les mots touchés par une rectification.

La politique révisée comporte aussi plusieurs changements dans les contenus. Ses objectifs, comme les principes qui les sous-tendent, et son champ d'application y sont énoncés de façon plus précise et concrète. Les rôles et les responsabilités des membres de la communauté collégiale y sont établis plus clairement. Les échanges ont fait ressortir que dans un établissement d'enseignement supérieur comme le nôtre, l'usage d'un français de qualité est non seulement souhaitable mais attendu de la part des étudiantes et des étudiants et du personnel. La présente politique précise des mesures et des moyens qui favoriseront l'atteinte des objectifs de valorisation et d'amélioration de la qualité de la langue écrite et parlée dans le cégep.

Dans le contexte d'une situation linguistique qui paraît¹ inquiétante pour plusieurs, l'amélioration de la qualité du français des étudiantes et des étudiants et du personnel constitue un projet institutionnel ambitieux. Le Cégep prévoit donc un plan d'action à long terme, établi dans un esprit d'entraide, puisque l'accomplissement du projet demandera un engagement collectif et des efforts communs.

2 PRINCIPES

- Le Cégep de Drummondville est un établissement d'enseignement supérieur de langue française. À ce titre, il entend devenir un modèle pour la communauté en ce qui concerne la valorisation de la langue et la qualité du français écrit et oral de ses étudiantes et étudiants et de son personnel.
- L'amélioration de la qualité du français demande des efforts individuels et collectifs. Par sa politique, le Cégep affirme sa volonté de faire de la qualité du français, une priorité institutionnelle et, de son établissement, un lieu où la communauté collégiale pourra trouver les ressources et le soutien nécessaires à l'amélioration de la qualité de son français.

¹ Orthographe rectifiée.

- La langue est un instrument essentiel de l'expression de la pensée. Elle est aussi un outil indispensable au développement de la personne. La maîtrise¹ de la langue favorise autant la réussite dans les études que l'accomplissement individuel et social. L'apprentissage de la langue s'inscrit dans un processus continu qui doit se poursuivre pendant les études collégiales et même après celles-ci.

3 OBJECTIFS

3.1 Objectifs généraux

La Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française repose sur deux objectifs principaux :

- la valorisation de l'usage d'un français de qualité dans toutes les sphères d'activités du cégep;
- l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé des étudiantes et des étudiants et du personnel, en relation avec les fonctions que chacun occupe au sein de l'établissement.

3.2 Objectifs spécifiques

La politique prévoit aussi des objectifs plus spécifiques, en lien avec la mise en œuvre concrète de ses objectifs généraux :

- la diffusion de la politique dans la communauté collégiale et dans le milieu environnant;

¹ Orthographe rectifiée.

- la compréhension des rôles et des responsabilités de l'ensemble des intervenantes et des intervenants dans l'application de la politique;
- la précision de mesures et de moyens à mettre en place pour favoriser l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé dans le cégep.

4. CHAMP D'APPLICATION

- La politique concerne la langue écrite et la langue parlée.
- La politique porte sur la langue d'enseignement, la langue des apprentissages, la langue de travail, la langue des communications et de l'affichage, et la langue de l'administration.
- La politique s'applique à toutes les personnes qui étudient ou travaillent au cégep.
- En ce qui concerne les cours de langues, la politique s'applique dans les limites prévues par les exigences propres à chacun des cours.

5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Cégep assure la mise en œuvre dynamique de sa politique. Il pose des actions concrètes qui visent à promouvoir un français de qualité dans toutes les sphères d'activités reliées à l'enseignement et à l'apprentissage, et aux autres fonctions de travail.

5.1 Les étudiantes et les étudiants

L'apprentissage de la langue est un objectif de formation fondamental dont l'étudiante ou l'étudiant est le premier responsable. En s'inscrivant au cégep de Drummondville, l'étudiante ou l'étudiant assume la responsabilité de développer ses compétences linguistiques.

- L'étudiante ou l'étudiant utilise la langue française comme outil de pensée, de communication et de création. Elle ou il s'exerce de façon constante à la communication écrite et verbale. Dans chacun des cours de son programme, elle ou il saisit toutes les occasions pour améliorer la qualité de son français en ce qui concerne l'orthographe, la grammaire et le vocabulaire.
- L'étudiante ou l'étudiant rédige ses travaux et ses examens dans un français correct. Elle ou il emploie également un français de qualité dans son discours oral.
- L'étudiante ou l'étudiant utilise les ressources mises à sa disposition, ou tout autre moyen de son choix, pour améliorer la qualité de son français. Tous les étudiants et les étudiantes, et pas uniquement ceux et celles qui sont faibles en français, ont la responsabilité de fournir les efforts requis pour améliorer la qualité de leur langue pendant leurs études au cégep.

5.2 Le personnel enseignant

Le personnel enseignant fait figure d'exemple auprès des étudiantes et des étudiants en ce qui concerne l'application de la politique. Il accorde de l'importance à la qualité de la langue, et cette préoccupation se manifeste dans ses interventions. Toutes les activités d'enseignement ou d'apprentissage, à l'exception de celles prévues dans les cours de langues, sont données en français, et le personnel enseignant de toutes les disciplines participe au développement des compétences linguistiques des étudiantes et des étudiants.

- Les enseignantes et les enseignants emploient un français de qualité dans l'exercice de leurs fonctions. Leurs plans de cours et le matériel didactique produit, qui comprend les instruments d'évaluation, reflètent l'importance accordée à la qualité du français.
- Les enseignantes et les enseignants proposent aux étudiantes et aux étudiants des textes, des manuels, des logiciels ou tout autre instrument didactique en langue française. Des exceptions sont possibles; dans de tels cas, le matériel proposé doit répondre aux besoins des cours et à des critères de qualité et de cout¹ acceptables.
- Les enseignantes et les enseignants informent leurs étudiantes et leurs étudiants des exigences institutionnelles en ce qui concerne la qualité de la langue. Elles ou ils leur signalent les ressources disponibles pour les soutenir dans leurs apprentissages.
- Les enseignantes et les enseignants intègrent les exigences linguistiques établies par la politique d'évaluation des apprentissages de leur département ou de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises aux objectifs de chacun de leurs cours. Elles ou ils les expliquent au moment de la présentation des plans de cours.
- Les enseignantes et les enseignants prévoient des activités de lecture et d'écriture en langue française en lien avec les activités d'apprentissage dans chacun des cours².
- Les enseignantes et les enseignants évaluent la qualité du français dans les activités d'évaluation ciblées par les départements ou la Direction de la formation continue et des services aux entreprises. Elles et ils le font dans le respect des règles établies dans la politique d'évaluation des apprentissages³ qui les concerne.

¹ Orthographe rectifiée.

² Les cours de langues autres que les cours de français sont considérés comme des exceptions.

³ *Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA)* pour les départements;
Politique d'évaluation des apprentissages (PEA) pour les enseignants de la formation continue.

5.3 Les responsables de service¹

Les responsables de service font figure d'exemples auprès du personnel. Ils accordent de l'importance à la qualité de la langue, et cette préoccupation se manifeste dans leurs interventions.

- Les responsables de service emploient un français de qualité dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs communications écrites et verbales.
- Les responsables de service s'assurent que des ouvrages de référence sur le code linguistique sont disponibles pour les membres de leur personnel.
- Les responsables de service se donnent un objectif annuel qui vise la valorisation de la langue ou l'amélioration de la qualité du français de leur personnel. Ils font l'évaluation de leurs pratiques à la fin de l'année scolaire.
- Les responsables de service soutiennent les projets qui favorisent la valorisation de la langue et l'amélioration du français écrit et parlé de leur personnel.

5.4 L'ensemble du personnel

Tous les membres du personnel du cégep ont un rôle à jouer dans l'application de la politique. Ils contribuent, selon la nature de leurs fonctions, à la valorisation de la langue et à l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé dans le cégep.

- Tous les membres du personnel emploient un français de qualité dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs communications écrites et verbales, y compris dans les documents qu'ils déposent sur le portail ou sur un site Web.
- Tous les membres du personnel témoignent de l'importance de la qualité du français dans leur secteur de travail.

¹ Les responsables de service ont différents statuts dans le cégep (conseiller pédagogique, cadre, etc.).

- Tous les membres du personnel reconnaissent que l'apprentissage de la langue, qui s'inscrit dans un processus continu, se poursuit après l'insertion sur le marché du travail.

5.5 Les départements, la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et les comités de programme

Les départements, la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et les comités de programme jouent un rôle important dans l'application de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) et de la *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française*. L'évaluation de la qualité du français, comme l'évaluation des compétences disciplinaires, doit respecter les règles de l'évaluation que sont la justice, la pertinence, l'équité et l'équivalence.

A) Les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises

- Les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises établissent les objectifs linguistiques pour les cours dont ils sont responsables. Ils déterminent les critères ou les standards d'évaluation appropriés et les pondèrent par rapport à ceux de leur discipline. Ils précisent également les activités d'évaluation qui tiendront compte de la qualité du français. La langue est un objet d'évaluation dans tous les cours; cependant, tous les cours n'ont pas à contribuer également à l'amélioration de la langue des étudiantes et des étudiants. Dans l'esprit de l'approche programme, les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises peuvent cibler les cours les plus appropriés au développement des compétences linguistiques des étudiantes et des étudiants.

- Les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises établissent leur position respective par rapport à l'importance qu'ils accordent à la qualité de la langue des étudiantes et des étudiants. Ils consignent cette position et leurs exigences relatives à l'évaluation du français dans leur politique d'évaluation¹. Ils veillent à ce que ces deux aspects apparaissent dans tous les plans de cours.
- Les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises favorisent l'harmonisation des pratiques en ce qui concerne la présentation des travaux écrits (travail de recherche, rapport de laboratoire, etc.) et la correction de la langue.
- Les départements se donnent un objectif annuel qui vise la valorisation de la langue ou l'amélioration de la qualité du français de leurs étudiantes et étudiants. Ils font l'évaluation de leurs pratiques à la fin de l'année scolaire.

B) Les comités de programme

- Les comités de programme incluent certaines compétences linguistiques dans le profil de l'étudiante ou de l'étudiant diplômé.
- Les comités de programme précisent les exigences linguistiques pour l'épreuve synthèse de programme.

5.6 La Direction des études

La Direction des études est responsable de l'application de la politique en ce qui concerne les activités d'enseignement et d'apprentissage, les ressources didactiques et l'évaluation des apprentissages. Toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage doivent révéler une préoccupation constante pour la qualité du français écrit et parlé.

¹ *Politique départementale d'évaluation des apprentissages (PDEA)* pour les départements;
Politique d'évaluation des apprentissages (PEA) pour les enseignants de la formation continue.

- La Direction des études considère que l'étudiante ou l'étudiant diplômé doit avoir développé son habileté à bien communiquer pendant ses études au cégep quel que soit son programme d'études. Elle en tient compte au moment de l'élaboration de ses programmes.
- Avant de les admettre dans un programme d'études, la Direction des études mesure le niveau de compétence en français des personnes qui n'ont pas complété leurs études secondaires en français au Québec.¹ Elle met en place des mesures particulières pour les étudiantes et les étudiants dont les apprentissages pourraient être compromis à cause de la qualité insuffisante de leur français. Ces mesures particulières sont offertes tout au long du parcours de ces étudiantes et étudiants.
- La Direction des études favorise les mesures d'aide qui visent l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé de tous les étudiants et étudiantes par des moyens qu'elle juge pertinents, notamment par des cours de mise à niveau et un centre d'aide en français.
- La Direction des études informe les étudiantes et les étudiants de l'importance accordée au français au cégep, des exigences relatives à la qualité du français dans tous leurs cours² et des ressources disponibles pour les aider à améliorer la qualité de leur français pendant leurs études.
- La Direction des études s'assure que la qualité de la langue est prise en considération dans tous les cours offerts au cégep, et ce, conformément à la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Elle incite les départements et la Direction de la formation continue et des services aux entreprises à déterminer une politique d'évaluation des apprentissages³ qui traduit l'importance accordée collectivement à la qualité de la langue. Elle veille à ce que les départements et le personnel enseignant de la formation continue appliquent les règles établies dans leur politique d'évaluation respective.

¹ Voir le Règlement n° 5 – Règlement relatif à l'admission au Cégep de Drummondville.

² Voir la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

³ *Politique départementale d'évaluation des apprentissages* (PDEA) pour les départements;
Politique d'évaluation des apprentissages (PEA) pour les enseignants de la formation continue.

- La Direction des études veille à ce que les plans de cours¹ témoignent de l'importance accordée au français et informent les étudiantes et les étudiants des exigences relatives à l'évaluation de la qualité du français dans chacun des cours.
- La Direction des études incite les départements à se donner un objectif annuel qui vise la valorisation de la langue ou l'amélioration de la qualité du français des étudiantes et des étudiants. Elle s'informe des actions entreprises à la fin de l'année scolaire.
- La Direction des études soutient les projets qui favorisent la valorisation de la langue et l'amélioration du français écrit et parlé des étudiantes et des étudiants et du personnel enseignant.
- La Direction des études prévoit des moyens pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants qui ont échoué l'épreuve uniforme de français.

5.7 La Direction du service des ressources humaines

La Direction du service des ressources humaines est responsable de l'application de la politique en ce qui concerne les activités de recrutement et de perfectionnement de l'ensemble du personnel. Au moment de l'embauche, elle joue un rôle essentiel auprès des candidates et des candidats retenus. Elle les informe de l'importance de la qualité de la langue dans l'établissement et elle précise les exigences linguistiques relatives à leurs fonctions.

- La Direction du service des ressources humaines détermine les compétences linguistiques nécessaires à l'exercice des différentes fonctions de travail. Le niveau de compétence attendu varie selon la nature des postes et, pour le personnel enseignant, selon la discipline enseignée.

¹ Les cours de langues autres que les cours de français sont considérés comme des exceptions.

- La Direction du service des ressources humaines vérifie le degré de maîtrise¹ de la langue parlée et écrite de tous les candidats et candidates au moyen d'une entrevue et d'une épreuve écrite imposée à l'étape de la sélection du personnel. Les personnes retenues sont informées de leurs résultats, de sorte qu'elles peuvent être dirigées, au besoin, vers les activités de perfectionnement les plus appropriées pour le bon exercice de leurs fonctions.
- La Direction du service des ressources humaines encourage toutes les personnes à l'emploi du cégep à poursuivre leurs apprentissages en matière linguistique. Elle propose à son personnel des outils de diagnostic permettant de vérifier leur degré de maîtrise² de la langue écrite et elle met à leur portée des moyens individuels et collectifs pour favoriser l'amélioration de la qualité de leur français.
- La Direction du service des ressources humaines s'assure que le niveau de compétence linguistique est atteint ou en voie de l'être lorsqu'un membre du personnel change de poste au cours de sa carrière.
- La Direction du service des ressources humaines tient compte de la *Politique d'accès à l'égalité en emploi* au moment de l'application d'un processus d'embauche et met en place des mesures particulières pour l'accueil et l'intégration du personnel allophone.

5.8 La Direction des affaires étudiantes et des communications

La Direction des affaires étudiantes et des communications est responsable de la diffusion annuelle de la politique et de la qualité des documents informatifs et promotionnels produits par le Cégep. Les efforts investis dans la promotion d'un français de qualité et dans la production de documents rédigés dans un excellent français témoignent de la valeur que le Cégep accorde à la langue. En ce sens, la Direction des affaires étudiantes et des communications doit jouer un rôle exemplaire dans la mise en œuvre et le suivi de la politique.

¹ Orthographe rectifiée.

² Orthographe rectifiée.

- La Direction des affaires étudiantes et des communications assure, par des moyens variés, la diffusion annuelle de la politique dans la communauté collégiale et dans le milieu environnant.
- La Direction des affaires étudiantes et des communications encourage et soutient les initiatives du milieu qui favorisent la valorisation de la langue et l'amélioration de la qualité du français écrit et parlé des étudiantes et des étudiants et du personnel.
- La Direction des affaires étudiantes et des communications instaure des mesures de reconnaissance pour les étudiantes et les étudiants et le personnel qui s'inscrivent dans une démarche pour améliorer la qualité de leur français ou qui contribuent à la valorisation de la langue par leur engagement dans le milieu.
- La Direction des affaires étudiantes et des communications s'assure que le français dans l'affichage est d'une très bonne qualité.
- La Direction des affaires étudiantes et des communications peut, avec l'approbation de la Direction générale, autoriser l'utilisation d'une langue autre que le français dans les contextes particuliers de la promotion du cégep et de ses programmes d'études ou dans d'autres contextes qui favorisent le rayonnement de l'établissement à l'extérieur du Québec.

5.9 La Direction générale

La Direction générale est responsable de l'application de la présente politique. Par ailleurs, tous les membres de la communauté collégiale partagent la responsabilité de la valorisation de la langue et de l'amélioration de la qualité du français.

- La Direction générale voit à ce que les actions posées dans les différents services soient cohérentes par rapport aux principes et aux objectifs de la politique.

- La Direction générale prend les mesures nécessaires pour assurer la qualité linguistique des documents officiels produits par le Cégep, quel qu'en soit le support. L'importance accordée à la qualité de la langue transparaît¹ également dans les communications orales officielles.
- La Direction générale met en place un comité de veille. Celui-ci établit le plan d'action de la politique, assure la continuité de son application, fait état de l'évolution de la situation linguistique au cégep et fait des recommandations en conséquence.
- La Direction générale désigne une agente ou un agent de valorisation du français qui veille à la mise en œuvre de la politique.
- La Direction générale assure le financement nécessaire à l'application de la politique en fonction des ressources budgétaires disponibles.

6. Entrée en vigueur

La politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

¹ Orthographe rectifiée.



Annexes

Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

(Adoption : 16 juin 2009)

Direction des études

www.cdummond.qc.ca



Cégep
de Drummondville

Adoption : 16 juin 2009 (CA-09-06-16-07)

TABLE DES MATIÈRES

Annexe A	QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DÉPARTEMENTS ET POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION CONTINUE.....	5
----------	--	---

Annexe B	QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES.....	8
----------	---	---

ANNEXE A

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DÉPARTEMENTS ET POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION CONTINUE

Les décisions prises en département ou par les enseignantes et les enseignants de la formation continue doivent traduire les exigences minimales de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Cette politique énonce, entre autres, que « dans le cas d'un travail écrit, la note attribuée doit tenir compte de l'évaluation de la langue à raison d'au moins 10 % et au plus 30 % en points distribués ou retranchés selon les modalités du plan cadre de cours. »

La *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française* n'impose pas de modalités particulières. Les différentes instances peuvent choisir des voies différentes pour appliquer la politique.

La présente annexe fournit quelques exemples d'actions que les départements pourraient inscrire dans leur plan de travail annuel. Les enseignantes et les enseignants de la formation continue pourraient s'en inspirer pour contribuer à la valorisation et à l'amélioration de la qualité du français.

A) Valorisation de la langue

- Faire l'achat, pour le bureau des enseignantes et des enseignants ou pour les classes, d'au moins un exemplaire récent des ouvrages de consultation les plus utilisés, par exemple : *Le Petit Robert*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Le millepatte sur un nénufar*¹, *Le Français au bureau*, etc.
- S'enquérir des besoins en perfectionnement linguistique des enseignantes et des enseignants et faire une demande d'activités de perfectionnement.
- Explorer des sites Internet consacrés à l'amélioration de la langue, dont *Le Détecteur de fautes* du CCDMD développé à l'intention des enseignantes et des enseignants qui souhaitent développer leur habileté à repérer les fautes dans les textes des étudiantes et des étudiants.

¹ Il s'agit d'une brochure qui contient, entre autres, la liste des mots touchés par la rectification de l'orthographe approuvée par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990. Cette liste est reproduite sur le site de l'Office québécois de la langue française. Pour une période indéterminée, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

- Explorer le site de l'Office québécois de la langue française, entre autres en ce qui concerne la nouvelle orthographe et la liste des mots touchés (onglet *Banque de dépannage linguistique*).
- Revoir la qualité du français dans les plans de cours, ou dans le matériel didactique (ou administratif) produit, ou dans les instruments d'évaluation.
- Faire la recherche des mots français qui correspondent aux termes anglais utilisés dans la discipline.
- Établir un lexique des mots utiles à la compréhension de la discipline.
- Faire référence au centre d'aide en français dans tous les plans de cours de la discipline.
- Saisir toutes les occasions de rappeler aux étudiantes et aux étudiants l'importance de la qualité du français au moment de la recherche d'emploi ou dans l'exercice des fonctions de travail reliées à leur champ d'études, ou inviter une conférencière ou un conférencier, par exemple une ancienne étudiante ou un ancien étudiant du cégep, qui témoignerait de l'importance de la qualité du français dans son secteur de travail, dans l'exercice de ses fonctions ou par rapport à son plan de carrière.

B) Amélioration de la qualité du français des étudiantes et des étudiants

- Produire un tableau aide-mémoire qui énonce les décisions des enseignantes et des enseignants de la discipline en ce qui concerne la correction du français : objectifs linguistiques pour les différents cours, activités d'évaluation ciblées, critères ou standards d'évaluation, pondération.
- Préciser une cible annuelle pour l'évaluation de la qualité du français, par exemple : l'usage correct du vocabulaire propre à la discipline, ou l'accord correct du verbe avec son sujet, ou l'orthographe correcte de « cent » et de « mille », etc.
- Favoriser les transferts avec les disciplines de la formation générale, par exemple : saisir toutes les occasions de rappeler aux étudiantes et aux étudiants que leurs apprentissages en ce qui concerne la structure d'un texte (comment rédiger une introduction, des paragraphes de développement, une conclusion) s'appliquent dans toutes les disciplines, et pas seulement dans les cours de français ou de philosophie.
- Participer avec les étudiantes et les étudiants à une activité hors cours organisée en collaboration avec une personne-ressource, par exemple une dictée spécialisée avec dictionnaire, ou un jeu questionnaire lié à la discipline, ou un autre jeu linguistique.
- Encourager la lecture en proposant une liste de lectures complémentaires attrayantes en lien avec la discipline (par exemple, en danse : *La virevolte* de Nancy Huston, un roman où le personnage principal est une danseuse; en musique : une biographie de Yehudi Menuhin, un violoniste exceptionnel du 20^e siècle; en sciences : *Les fourmis* de Bernard Werber, un roman qui décrit l'univers fascinant des fourmis; etc.).

ANNEXE B

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES

La *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française* n'impose pas de modalités particulières. Les différentes instances peuvent choisir des voies différentes pour appliquer la politique.

La présente annexe fournit quelques exemples d'actions que les services pourraient inscrire dans leur plan de travail annuel.

A) Valorisation de la langue

- Faire l'achat, pour les bureaux du personnel, d'au moins un exemplaire récent des ouvrages de consultation les plus utilisés, par exemple : *Le Petit Robert*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Le millepatte sur un nénufar*¹, *Le Français au bureau*, etc.
- Rendre disponibles des sites Internet consacrés à l'amélioration de la langue, comme le site du CCDMD (onglet *Amélioration du français*) et de l'Office québécois de la langue française, entre autres en ce qui concerne la nouvelle orthographe et la liste des mots touchés (onglet *Banque de dépannage linguistique*).
- Revoir la qualité du français dans les textes produits pour le service.
- Faire la recherche des mots français qui correspondent aux termes anglais utilisés dans le service.

¹ Il s'agit d'une brochure qui contient, entre autres, la liste des mots touchés par la rectification de l'orthographe approuvée par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990. Cette liste est reproduite sur le site de l'Office québécois de la langue française. Pour une période indéterminée, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

- Organiser, en collaboration avec une personne-ressource, une compétition amicale entre le personnel du service et les étudiantes et les étudiants d'une discipline apparentée¹, par exemple une dictée spécialisée avec dictionnaire, ou un jeu questionnaire lié à la discipline, ou un autre jeu linguistique.

B) Amélioration de la qualité du français du personnel

- S'enquérir des besoins en perfectionnement linguistique du personnel et proposer des activités de perfectionnement.
- Encourager et soutenir les initiatives du milieu qui favorisent l'amélioration de la qualité du français du personnel.

¹ Par exemple : le personnel de secrétariat avec les étudiantes et les étudiants de bureautique; le personnel de la Direction des affaires étudiantes et des communications avec les étudiantes et les étudiants d'arts et lettres; etc.



Annexes

Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française

(Adoption : 16 juin 2009)

Direction des études

www.cdrummond.qc.ca



Cégep
de Drummondville

Adoption : 16 juin 2009 (CA-09-06-16-07)

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur du masculin et du féminin.

TABLE DES MATIÈRES

Annexe A.....	5
Annexe B.....	8

ANNEXE A

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DÉPARTEMENTS ET POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION CONTINUE

Les décisions prises en département ou par les enseignantes et les enseignants de la formation continue doivent traduire les exigences minimales de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*. Cette politique énonce, entre autres, que « [d]ans le cas d'un travail écrit, la note attribuée doit tenir compte de l'évaluation de la langue à raison d'au moins 10 % et au plus 30 % en points distribués ou retranchés selon les modalités du plan cadre de cours. »

La *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française* n'impose pas de modalités particulières. Les différentes instances peuvent choisir des voies différentes pour appliquer la politique.

La présente annexe fournit quelques exemples d'actions que les départements pourraient inscrire dans leur plan de travail annuel. Les enseignantes et les enseignants de la formation continue pourraient s'en inspirer pour contribuer à la valorisation et à l'amélioration de la qualité du français.

A) Valorisation de la langue

- Faire l'achat, pour le bureau des enseignantes et des enseignants ou pour les classes, d'au moins un exemplaire récent des ouvrages de consultation les plus utilisés, par exemple : *Le Petit Robert*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Le millepatte sur un nénufar*¹, *Le Français au bureau*, etc.
- S'enquérir des besoins en perfectionnement linguistique des enseignantes et des enseignants et faire une demande d'activités de perfectionnement.
- Explorer des sites Internet consacrés à l'amélioration de la langue, dont *Le Détecteur de fautes* du CCDMD développé à l'intention des enseignantes et des enseignants qui souhaitent développer leur habileté à repérer les fautes dans les textes des étudiantes et des étudiants.

¹ Il s'agit d'une brochure qui contient, entre autres, la liste des mots touchés par la rectification de l'orthographe approuvée par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990. Cette liste est reproduite sur le site de l'Office québécois de la langue française. Pour une période indéterminée, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

- Explorer le site de l'Office québécois de la langue française, entre autres en ce qui concerne la nouvelle orthographe et la liste des mots touchés (onglet *Banque de dépannage linguistique*).
- Revoir la qualité du français dans les plans de cours, ou dans le matériel didactique (ou administratif) produit, ou dans les instruments d'évaluation.
- Faire la recherche des mots français qui correspondent aux termes anglais utilisés dans la discipline.
- Établir un lexique des mots utiles à la compréhension de la discipline.
- Faire référence au centre d'aide en français dans tous les plans de cours de la discipline.
- Saisir toutes les occasions de rappeler aux étudiantes et aux étudiants l'importance de la qualité du français au moment de la recherche d'emploi ou dans l'exercice des fonctions de travail reliées à leur champ d'études, ou inviter une conférencière ou un conférencier, par exemple une ancienne étudiante ou un ancien étudiant du Cégep, qui témoignerait de l'importance de la qualité du français dans son secteur de travail, dans l'exercice de ses fonctions ou par rapport à son plan de carrière.

B) Amélioration de la qualité du français des étudiantes et des étudiants

- Produire un tableau aide-mémoire qui énonce les décisions des enseignantes et des enseignants de la discipline en ce qui concerne la correction du français : objectifs linguistiques pour les différents cours, activités d'évaluation ciblées, critères ou standards d'évaluation, pondération.
- Préciser une cible annuelle pour l'évaluation de la qualité du français, par exemple : l'usage correct du vocabulaire propre à la discipline, ou l'accord correct du verbe avec son sujet, ou l'orthographe correcte de « cent » et de « mille », etc.
- Favoriser les transferts avec les disciplines de la formation générale, par exemple : saisir toutes les occasions de rappeler aux étudiantes et aux étudiants que leurs apprentissages en ce qui concerne la structure d'un texte (comment rédiger une introduction, des paragraphes de développement, une conclusion) s'appliquent dans toutes les disciplines, et pas seulement dans les cours de français ou de philosophie.

- Participer avec les étudiantes et les étudiants à une activité hors cours organisée en collaboration avec une personne-ressource, par exemple une dictée spécialisée avec dictionnaire, ou un jeu questionnaire lié à la discipline, ou un autre jeu linguistique.

- Encourager la lecture en proposant une liste de lectures complémentaires attrayantes en lien avec la discipline (par exemple, en danse : *La virevolte* de Nancy Huston, un roman où le personnage principal est une danseuse; en musique : une biographie de Yehudi Menuhin, un violoniste exceptionnel du 20^e siècle; en sciences : *Les fourmis* de Bernard Werber, un roman qui décrit l'univers fascinant des fourmis; etc.)

ANNEXE B

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR LES DIFFÉRENTS SERVICES

La *Politique institutionnelle relative à la valorisation et à la qualité de la langue française* n'impose pas de modalités particulières. Les différentes instances peuvent choisir des voies différentes pour appliquer la politique.

La présente annexe fournit quelques exemples d'actions que les services pourraient inscrire dans leur plan de travail annuel.

C) Valorisation de la langue

- Faire l'achat, pour les bureaux du personnel, d'au moins un exemplaire récent des ouvrages de consultation les plus utilisés, par exemple : *Le Petit Robert*, *Multidictionnaire de la langue française*, *Le millepatte sur un nénufar*¹, *Le Français au bureau*, etc.;
- Rendre disponibles des sites Internet consacrés à l'amélioration de la langue, comme le site du CCDMD (onglet *Amélioration du français*) et de l'Office québécois de la langue française, entre autres en ce qui concerne la nouvelle orthographe et la liste des mots touchés (onglet *Banque de dépannage linguistique*);
- Revoir la qualité du français dans les textes produits pour le service;
- Faire la recherche des mots français qui correspondent aux termes anglais utilisés dans le service;

¹ Il s'agit d'une brochure qui contient, entre autres, la liste des mots touchés par la rectification de l'orthographe approuvée par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990. Cette liste est reproduite sur le site de l'Office québécois de la langue française. Pour une période indéterminée, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

- Organiser, en collaboration avec une personne-ressource, une compétition amicale entre le personnel du service et les étudiantes et les étudiants d'une discipline apparentée¹, par exemple une dictée spécialisée avec dictionnaire, ou un jeu questionnaire lié à la discipline, ou un autre jeu linguistique;

D) Amélioration de la qualité du français du personnel

- S'enquérir des besoins en perfectionnement linguistique du personnel et proposer des activités de perfectionnement;
- Encourager et soutenir les initiatives du milieu qui favorisent l'amélioration de la qualité du français du personnel.

¹ Par exemple : le personnel de secrétariat avec les étudiantes et les étudiants de bureautique; le personnel de la Direction des affaires étudiantes et des communications avec les étudiantes et les étudiants d'arts et lettres; etc.